CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natches et les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.
Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
J. B. BYRNE.
6 août—6m

AVIS.
A vendre ou à fréter, le Steam-Boat neuf le DELTA, capt. Shéridan, maintenant dans le fleuve, du port d'environ 100 tonneaux s'adresser à bord au capitaine; ou à Mrs B. Marigny et J. Davis. ils préviennent les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville un Steam-Boat dont les bois devront être de qualité supérieure. 28 oct.

POUR BRAZORIA,
Colonie d'Austin (Texas.)
La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou
E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR MATAMOROS (*Rio Grande*)
La jolie goëlette Esperanza, avantageusement connue sous le nom d'Anier, partira pour le dit port samedi prochain, 8 du cou an ; pour passage s'adresser à bord, entre les rues St. Louis et Conti, ou au
5 nov No. 147, rue Royale.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier POMONA, capit. D. Nason, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
3 nov A QUERTIER & BOUTIN.

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier LOUISA, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passages, s'adresser à bord, ou à
GARCIA, BUYO & co,
3 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du fret, s'adresser à
GARCIA, BUYO & CO,
3 nov. Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.
Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de ton. S'adresser à
J. MAGER.

POUR TAMPICO.
La goëlette fine voilière DORCHESTER, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 oct M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe NORTH AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. ST. GEORGES,
29 oct rue St. Louis, No. 79

POUR APALACHICOLA.
Le brick DURANGO, capitaine S. Shannon, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
E. W. GREGORY,
28 oct 66, rue de Chartres

Pour la Havane ou pour Matanzas.
Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
27 oct. GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le mistico espagnol SANTIAGO, capitaine Ibern, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE
Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux sur régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valotte, en face de la ville. S'adresser à
18 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

"Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

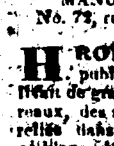

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour de mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS,
Secrétaire d'Etat.
15 oct—30

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.
No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.
H ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.
Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct

Etablissement pour ventes de Marbres et Manteaux de Cheminées.
HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils ouvriront leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que granit, pierres de ponce, &c., et ne sollicitent l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant l'ouverture de l'établissement ci susnommés, qui aura lieu vers le 1er. décembre.
24 octobre—vc.

Peinture & Vitrerie.
A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.
INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, dorage de tableaux &c. fait les enseignes dans le plus beau genre, simples et dorées.
Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, églises &c. en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.
Constamment à son magasin en fourneau, peintures, huiles, chassis &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.
N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

100 BALLES Couvertures françaises, 3 points, à vendre par
17 oct T. NICOLET & co.

VENTES A L'ENCAN.
PAR J. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, en date du 24 Octobre 1834, à la requête de M. Thomas Blois, syndic de ses créanciers, il sera vendu, le mardi, 2 de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, les propriétés et esclaves ci-après désignés, abandonnés par le dit Thomas Blois à ses créanciers.
Un lot de terre, situé rue Baronne, entre les rues du Canal et de la Commune, ayant 31 pieds 3 pouces, mesure américaine, de face à la rue Baronne, sur une profondeur, mesure française, de 143 pieds, sur une ligne et de 136 1-2 pieds sur l'autre, plus ou moins. Il y a sur le dit lot une maison en briques, à étage, contenant huit appartements, une cuisine en briques, à étage, de 6 appartements, puits, latrines, &c.
Un lot attenant au précédent, ayant, mesure américaine, 32 1-12 pieds de face à la rue Baronne, sur 130 pieds de profondeur sur une ligne, et 136 1-2 pieds sur l'autre, mesure française.
Un nègre américain, nommé Irsham, âgé d'environ 28 ans, depuis plusieurs années dans le pays, parlant français, bon cuisinier, bon domestique, et très intelligent,
Une négresse créole nommée Céleste, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, avec ses trois enfans,
Marguerite, âgée de 5 ans
Amy do " 6 ans
Mary do " 2 ans.
Une mulâtresse nommée Victoire, âgée d'environ 32 ans, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, et bonne cuisinière, bon sujet, avec ses cinq enfans.
Mélie âgée d'environ 12 ans, domestique,
Rose, do do 9 do do
William do 6 do do
Célestine âgés de 2 do do
Joseph âgé de 3 mois.
Jim, mulâtre, orphelin, âgé d'environ 7 ans. Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
N. B. La propriété rue Baronne ne sera livrée que le 1er de janvier 1834. 28 oct.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, Lundi 10 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, un lot de terre formant un ilet de 300 pieds carrés, situés dans la ville de McDonough, dans une des meilleures positions, et seulement à un ilet de distance de la Nouvelle Levée, face au fleuve, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, savoir : Une maison assez vaste bâtie sur des clais en briques de cinq pds d'élévation au dessus du sol, la maison est en bonne état, et très bien distribuée, cuisines, hangard, puits, latrines, &c. Le dit ilet entouré en pieux debout, est cultivé en jardin ; il renferme nombre d'arbres fruitiers, entre autres plusieurs orangers qui sont en rapport.
Un superbe terrain situé au fauxbourg Marigny, fesant encoignure des rues Casacalvo et Mandeville, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, 85 pieds face à la rue Mandeville, avec les batisses qui s'y trouvent.
Un terrain situé au même fauxbourg, mesurant 60 pieds de face à la rue des François, sur 20 pieds de profondeur, le dit terrain porte le no. 114, dans l'ilet 14, au plan du dit fauxbourg.
Conditions, 1-3 comptant, 1-3 à un an, et la balance à 2 ans en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu jeudi prochain, 6 novembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,
Le nègre Andrew, âgé de 20 ans, ayant travaillé deux ans dans une forge, garanti des vices et maladies rhédibitoires.
Les conditions seront connues au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,
1o. *Un Terrain, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts,* ayant 32 pieds sur la rue St. Pierre, et 95 pieds sur la rue des Remparts, sur ce terrain se trouvent deux maisons dont une à étage, avec leurs dépendances, le tout en briques et couvert en ardoises. Cette propriété est sujette à une rente annuelle de $70 en faveur de la corporation; les banquettes du côté de la rue des Remparts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'acquéreur.
2o. Un Ilet entier No. 13, du plan de M. J. Pilié, du 15 février 1832, situé au faubourg Washington, fesant face aux rues des Bons Enfans, Lesseps, de France et Morales; cet ilet est entouré de pieux debout et est établi en jardin potager.
3o. Quatre Terrains Nos. 428, 429, 464, et 467, de l'ilet 48, situés au faubourg Marigny, près du Canal St. Bernard, fesant face aux rues Annette et St. Avid, Les trois premiers ont 60 pieds, sur 120, et le dernier 60 pieds, sur 150; le terrain No. 429, fait encoignure aux dites rues.
4o. Quatre Terrains contigus, situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 2, au plan susdit de M. J. Pilié, fesant face au fleuve, ayant une levée très large et une bonne batture, ce qui les rend particulièrement propres à y faire le commerce de bois en grand. Ces terrains ont ensemble 160 pieds de face au chemin, sur 200 à 220 pieds de profondeur, mesure anglaise, le terrain No. 1, fait encoignure à la rue Lesseps et au chemin public; il se trouve sur ces terrains diverses bâtisses telles qu'écurie, cases à nègres, etc. Cette propriété est louée $1200 par an, pour trois ans à partir du 1er février dernier et est vendue sujette à ce bail.
Conditions : Payables, à 1 an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu lundi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
15 Esclaves des deux sexes. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs 1 nov

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu *de tems et à peu de frais,* le talent indispensable d'une belle écriture.
Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de *Calligraphie*, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de reformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.
Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.
Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligence et de défaut d'ordre; c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.
Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un fallacieux charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit un plein succès.
Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures du soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.
Nota, le prix du cours de 30 leçons, est de $15.
Son Académie, est rue St Pierre, No. 158, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
NOUVELLE-ORLÉANS, 10 OCTOBRE 1834. 15 oct—1m

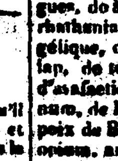

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés ;
Huile d'anis, do. de menthe; do. de rose, do. de sabine, do de romarin, do de néroli, do de girofle, do de canelle, do de Lavande; eau de fleurs d'oranges en flacons, seringues à soi-même, demi seringues, do à injections, racine d'althea, de rhubarbe, de rhathania, de badiane, d'épéca, de calchique, d'angélique, de columbo, de gentiane, de reglisse, de jalap, de tormentil, de polipodium, gomme arabique, d'asafoetida, de sénégal, de copal, d'aleine, de galbanum, de kino, de mastic, de sangdragon, de gayac, poix de Bourgogne, Sumac, de Sicile, de Américain; opium, arrow-root, alum, potasse, noir de fumée, do d'ivoire, quinquina, baume de Pérou, de Tolu, de Canada, de Copahu, agarée blanc, fleurs de sureau; de violette, d'althea, de mauve, de relleur, de camomille et de roses. D. MORALES, pharmacien,
encoignure Condé et St. Philippe.
Il offre les articles ci-dessus mentionnés en gros et en détail à MM. les pharmaciens et habitants, à des termes très avantageux. 21 oct.

AVIS—Il a été perdu vendredi dernier, un billet souscrit par Chs. Révoile à l'ordre et endossé par A. W. Pichot, pour la somme de deux cent cinquante piastres, payables à quatre mois et daté du 29 octobre 1834. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu qu'il ne sera point payé à son échéance. 4 nov—3t

VENTES PAR LE REGISTER.
PAROISSE D'ORLEANS.
COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Biskel, l'esclave ci-après décrit, savoir: Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Register.
N B. l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistar des Testamens, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sanite Elizabeth Ridoré, f. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 24 ans.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque speciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1°. *Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7,* dans l'islet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds *de profondeur.* Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.
Conditions: Comptant.
2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos, 2, 3, 6, 7 et 10 de l'ilet No, 60, au faubourg Annonciation. Les lots Nos, 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 60 pieds de face à la rue des Orangers; sur 150 pieds de profondeur,
Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Colisée et *Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur* 120 pieds de profondeur sur la dernière.
Le lot No, 10 mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.
Conditions; Comptant.
3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magazins et Richard, au faubourg Annonciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 8 pouces de face à la rue Félicité et 53 pieds 8 pouces de large dans le fond.
Conditions: Comptant.
4°. *Un terrain désigné par le No. 12 de l'islet No* 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.
Conditions: Comptant,
5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos, 127, 128, 328 et 331. Le lot No, 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.
Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No, 328 a 50 pieds de face à "Corlington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 196 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 196 pieds d'un côté *et de 194 pieds de l'autre.*
Conditions: $1482 payables le 6 Mars 1835; $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.
6°. Deux terrains désignés par les Nos, 13 et 14 de l'islet No, 24, au faubourg Saulet, au dessus de cette ville, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Clio sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.
Conditions: $490 payables le 24 Janvier 1835, $490 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant.
7°. La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 36.
Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 100 pieds.
Le lot no. 36 mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.
Conditions; Comptant.
8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magazins jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.
Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.
9°. Trois terrains désignés par les nos. 44, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.
Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 43 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.
Conditions: $275 payables le 20 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.
10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.
Conditions. $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.
11°. *Deux terrains désignés par les nos.* 38 et 39 de l'ilet no. 2 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson.
Le lot no. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 90 pieds 5 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans la fonds.
Le lot no, 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds,
Conditions: $195 payables le 20 Février 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant,
12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain *désigné* par la lettre Q, ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve.
Conditions: Comptant,
13°. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la *Paroisse* Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée, 255 pieds de face à la rue Third, 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes parallèles à la Levée,
Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse d'Orléans*—Cour des Preuves—Présent l'hon. J F Canonge, juge par intérim—Succession de P M A Peychaud,—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défunt, ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, lundi, 24 novembre 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics et pour délibérer sur les affaires de la succession, et il est de plus ordonné qu'Albin Michel [illegible] soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég

T[illegible] sur Fruits, à vendre rue de l'Esplanade au consulat de France. 5 nov

VENTES PAR LE REGISTER.
PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Lubin, nègre âgé d'environ 38 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson ; Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente :—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Régister.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Moriña, les esclaves et la propriété ci après décrits, savoir :
ESCLAVES.
Magdeleine, négresse âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommé Ninine, âgée de 14 mois.
PROPRIETE.
Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 *pieds de face à la rue Louisa, sur* 140 *pieds* de profondeur, ensemble une vieille maison en bois.
Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Daquin et de Célénie Adélaide Deynaud son épouse, aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir :
1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.
2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.
Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 18 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Finney, l'esclave suivant, savoir :
Un nègre nommé Jacob, âgé d'environ 40 ans, ayant un rhumatisme.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
15 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 20 *Novembre* 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalthé, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir :
Margueritte, négresse âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi, 21 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, l'esclave suivant, savoir: Rose, négresse, âgée de 30 ans et son enfant nommée Adèle, âgée de 4 ans. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
15 oct W F C DUPLESSIS, Régister

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonnand Venture Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :
ESCLAVES.
1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.
2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet,
PROPRIETE FONCIERE.
Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les batisses qui sont dessus.
Conditions de la vente: Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
30 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Vente par le Régister des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir :—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 6 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir :
1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 novembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne, le fond d'une Librairie et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Charles Jourdan.
Conditions de la vente : Pour toutes sommes de $100 et au dessous, comptant, et au dessus de cette somme, à 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction payables à la Banque d'Etat de la Louisiane.
Par ordre de la cour,
28 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir :
Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.
Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Félix Jean François Charles Tala.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
28 oct W F C DUPLESSIS, rég

Succession de Hugh Carr.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—Attendu que John Riley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Michael Corner, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
23 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

VENTES PAR LE SHERIF.
Aimé Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,
Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,
La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.
Conditions de la vente: $360 avec intérêt et frais comptant, et le reste payable le 18 février 1835.
6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir :
La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Frascaty, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety, dans lequel endroit ce lot a 226 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur ; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Andry.
Conditions : Comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delaronde vs. Pierre Dévergès Senior et Junior.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 33 ans. Conditions: comptant.
8 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur tes. de Pierre Romain, décédé* contre *Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé. j'exposerai en vente; au café de la Nouvelle Bourse, située en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :
PROSPER, mulâtre âgé de 23.
SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.
MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.
N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.
Les conditions de la vente sont comme suit, savoir : un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

L Chiapella vs. Coupry et al.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,
La propriété ci-après décrite, savoir : Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions : comptant.
25 oct G W MORGAN, shérif

Auguste Gony & co., vs. ses créanciers.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,
Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions de la vente, comme suit : $325 comptant, et la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Bertrand* contre *J. B. E. Cruzat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle.-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.
Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 189. Conditions; comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

T R Hyde & Brother vs. Peleg. S. Phelps & Ellen C. Whitehead.
DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre prochain, à 1 heure P. M.
La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir :
Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus. Conditions : comptant.
10 oct G W MORGAN, shérif

Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de la Ve. Larche.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,
La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 63 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.
3 nov G W MORGAN, shérif

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 17 novembre courant, à 10 heures, j'exposerai en vente, sur la briqueterie ci-devant occupée par feu Paul Lacour Dubourg, faisant face aux rues Tchoupitoulas, Levée, Lacourse et Orangers, au faubourg Lacourse, les mulets, chevaux, charettes, harnais et tous les instruments servant à l'exploitation de la dite briqueterie—et aussi deux buttes de terre du fleuve.
Conditions de la vente ; Pour toutes sommes de 100 piastres et au dessous, comptant ; et au dessus de cette somme, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction Par ordre de la Cour.
5 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la *succession de feu Jean Pierre Ané Gallo*, d'avoir à présenter leurs réclamations dûment prouvées au soussigné administrateur de la dite succession, sous dix jours, à dater de la présente publication, afin que les fonds et mains appartenant à la dite succession soient répartis entre les personnes y ayant droit.
1 nov. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

$10 DE RECOMPENSE.

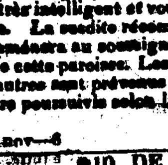

Il est parti marron il y a quelques jours, de l'habitation Sauvé, le mulâtre créole nommé CAZIMIRE, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, appartenant à M. René Trudeau de cette ville. Il est bien connu pour avoir travaillé dans les presses à coton du faubourg, particulièrement dans celle de M. Res. Il est très intelligent et voudra peut être se faire passer pour libre. La susdite récompense sera accordée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le fera remettre à la geôle de cette paroisse. Les capitaines de navires, steamboats, ou autres sont prévenus de ne pas l'employer, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
E. SAINET,
1 nov—6 rue Royale, No. 11.

$10 DE RECOMPENSE.

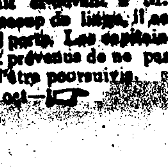

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au haut de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Barrow. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct—1m Y. M'DANIEL.

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,
Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.
THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.
Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.
Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.
L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pe Doyen de la faculté.

BONNE ACQUISITION
A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupuis, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :
Fanis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,
Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do
Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon,
Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.
Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand,
Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.
Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.
Plus, Henriette, mulâtresse américaine, âgé de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage du ménage.
Agathe, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient *précédemment de la succession* de feu J. Dayson, qui les a élevés : ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions: moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale. No 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3pe

CAZADORES DE ORLEANS.

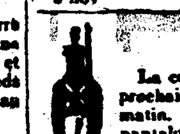

La compania se reunira el jueves próximo, 6 del corriente, á las 6 en punto de la tarde, en los altos del café de Cazadores de Orléans, calle de Condé y Dumaine, para proceder á las elecciones de oficiales, y demas que haya lugar. De orden del capitan,
JOSE M. BUSTAMANTE,
3 nov sargento 1o.

GARDES D'ORLEANS !

ATTENTION !!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 courant, à sept heures précises du matin. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
5 nov sergt. major.

Maison d'Education de Demoiselles.
MADAME VERNIER, s'étant absentée pendant quatre mois pour cause de maladie, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville et particulièrement les parens des Demoiselles qui ont été confiées à ses soins, qu'elle a repris son établissement de rue Moreau, No 61 (faubourg Marigny,) depuis le 1er octobre expiré ; elle remplira avec le même zèle que précédemment, la tâche pénible et honorable dont elle s'est imposée pour l'éducation des Demoiselles; elle aura toujours des professeurs habiles pour l'aider dans ses classes ; ses premiers soins ont pour objet les mœurs et la religion. Elle instruit les élèves à connaître et respecter leurs devoirs, et à s'exercer de bonne heure dans la pratique de toutes les vertus sociales qui doivent contribuer à les rendre honnêtes et utiles à la société. Ses principes ayant été appréciés par un grand nombre de pères et mères de famille de cette ville, il serait superflu de s'étendre sur ce sujet ; en conséquence elle se borne à informer le public, que les études se composent : de lecture, d'écriture, d'arithmétique raisonnée, des langues française et anglaise, de géographie descriptive et historique; d'histoire ancienne et moderne, de mythologie, de dessin, de tricot, de point de tapisserie et de toutes sortes de broderies, &c. M. VERNIER se charge des classes d'écriture et de dessin.
Comme il serait impossible que les enfans pussent se livrer en même tems à tous ces objets réunis, on consultera dans leurs études, leur âge et leurs dispositions.
Il y a des maîtres externes pour la danse, la musique, et la langue espagnole. 5 nov—2g

ACADEMIE.
ART DE POONAH.
Rue St. Philippe, No. 21, entre la Levée et la rue Condé, au dessus du magasin de Mme. Gallepied.
LA PEINTURE a, dans tous les temps, été célébre comme un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige; elle a toujours eu de nombreux adeptes : maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un coloris aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'on peut acquérir en neuf leçons ; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut réunir tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe ?
Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.
Six classes seront ouvertes ; chacune sera tenue selon une méthode différente, et néanmoins des leçons distribuées ainsi qu'il suit :
1re. classe : Dessin, Peinture et Dorure sur papier.
2e. do. do. do. sur velours et de coton ou de soie.
3e. do. do. do. do. sur porcelaine ou fayence.
4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernisser des boîtes, des tables, &c. &c.
5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.
6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni.
Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.
On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur rue St. Philippe, No. 21, entre les rues Condé et Levée, au dessus du magasin de Madame Gallepied.
Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New York et à la Havane où il compte de nombreux élèves, dont ont vu les divers ouvrages dans sa collection. 12 sept—3m P. DE LOS RIOS.

AVIS PUBLIC.
LA machine à vapeur du bateau *Friend*, sera vendue le 8 de novembre, à midi, dans la cité de LaFayette, au port, pour payer les frais de sauvetage, et à la folle enchère de M. Champomier à qui elle avait été adjugée : le dit Champomier n'ayant pas rempli les conditions de l'adjudication.
25 oct—6 E. LAUDUMIEY & J. DAVENPORT

LES soussignés offrent à vendre : 40 balles Thé nouveau, impérial et [illegible]; 10 doz. de Poudre par 13 livres; 5 do de 100 livres; 40 demi boîtes Raisins nouveaux; [illegible] Bacon No. 1, de Winchester; 154 do. chocolat No. 1. HENRY, LAVAPIE & Co,
3 nov Vieille Levée, No. 63

6 CASES Sewing Silk, assorted colors, for sale by
oct 23 J. MAGER.